Communauté de Communes du **PAYS de LIMOURS**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015

Angervilliers ▲ Boullay-les-Troux ▲ Briis-sous-Forges ▲ Courson-Monteloup
Fontenay-les-Briis ▲ Forges-les-Bains ▲ Gometz-la-Ville ▲ Janvry ▲ Les Molières ▲ Limours ▲ Pecqueuse
Saint-Jean-de-Beauregard ▲ Saint-Maurice-Montcouronne ▲ Vaugrigneuse

SOMMAIRE

LA CCPL : 1 COMMUNAUTÉ ET 14 COMMUNES	4
LES MISSIONS	5
L'ORGANISATION	6 - 7
LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	8 - 10
LE BUDGET	10 - 11
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	12 - 13
NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	14 - 15
INTERCOMMUNALITÉ	16 - 17
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	18 - 19
EMPLOI	20 - 21
COHÉSION SOCIALE	22 - 23
ÉDUCATION : PETITE ENFANCE	24 - 25
ÉDUCATION : SERVICE ENFANCE JEUNESSE	26 - 27
TRAVAUX	28 - 29
VIE CULTURELLE ET SPORTIVE	30 - 31
ENVIRONNEMENT	32 - 33
COMMUNICATION	34 - 35

Le présent rapport a pour objet de présenter l'activité des services de la Communauté de Communes du Pays de Limours pour l'année 2015 conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Directeur de publication** : Jean-Raymond Hugonet **Rédaction** : Les services de la Communauté de Communes du Pays de Limours **Conception graphique** : /// ikuki **Crédits photos** : Bureau communautaire et liaisons douces : ©Lebrun, ADMR : ©Fédération ADMR Essonne, Théâtre de Bligny: ©Compagnie de la Cité, Fête de la nature : ©J.M. Nedelec, La vie Sportive : ©HBC Limours, autres photos : ©Communauté de Communes du Pays de Limours Imprimé en juin 2016 par l'imprimerie Chauveau sur papier Oxygène Silk certifié FSC.

ÉDITO

L'année 2015, première véritable année de plein exercice pour le nouvel exécutif, aura permis de réorienter sensiblement les politiques intercommunales de notre collectivité afin de les rendre pérennes.

L'examen du compte administratif de la CCPL montre d'ailleurs que les premiers résultats n'auront pas tardé à se faire sentir.

Premier d'entre eux, **l'écueil principal de « l'effet ciseau » a été évité. C'était notre premier engagement pour 2015.**

Cet effet était d'autant plus dangereux qu'il se profilait au moment même où la montée en charge incontrôlée des dépenses de fonctionnement rencontrait la baisse drastique des dotations d'État avec un effet dévastateur d'accélération.

L'ensemble de ces résultats a été obtenu grâce à une **politique volontariste** reposant sur une **gestion attentive** et une **adaptation réaliste de notre mode de fonctionnement financier** au regard du contexte actuel.

Parallèlement à cette action quotidienne visant à stabiliser et pérenniser le fonctionnement de notre collectivité, nous avons également souhaité que la CCPL vienne **concrètement en appui des communes** au moment même où celles-ci en ont le plus besoin, tout en misant sur l'avenir.

C'est ainsi que la **mise en place de fonds de concours et la concrétisation des premiers projets de mutualisations,** élaborés dès 2014, ont commencé à porter leurs fruits en 2015.

Parallèlement, la **priorité donnée au développement économique,** compétence porteuse de recettes dynamiques et de création d'emplois, a permis de **faire avancer des projets structurants sur le territoire** comme les Zones d'Activité Intercommunales du Plateau des Molières ou celle du Quartier Ouest à Limours.

Ces résultats ont été obtenus grâce à un **état d'esprit constructif** et un engagement total de l'ensemble des membres du bureau.

Je tiens tout particulièrement à souligner le respect mutuel et l'écoute des collègues maires réunis régulièrement en commission tout au long de l'année.

Cette gouvernance apaisée permet de **réfléchir sereinement à l'avenir de notre collectivité** au moment même où les nombreuses réformes intervenues récemment redistribuent considérablement les cartes.

C'était un engagement fort. Il est et restera scrupuleusement respecté.

Bonne Lecture à Toutes et à Tous.

Jean-Raymond HUGONET
Président de la CCPL

et les membres du Bureau communautaire

LA CCPL : 1 COMMUNAUTÉ, 14 COMMUNES

Territoire charnière entre le nord urbain de l'Essonne et le sud rural du département, le Pays de Limours bénéficie d'une qualité environnementale d'exception tout en se situant à seulement 30 km de Paris.

L'intercommunalité

L'intercommunalité est une pratique déjà ancienne pour notre territoire puisque, dès le 9 novembre 1964, une douzaine de communes s'étaient regroupées autour de Limours afin de former le District Rural du Canton de Limours et réaliser ensemble ce qu'elles ne pouvaient faire seules. Il est intéressant de noter qu'au départ, les communes voisines de Nozay, Marcoussis, Gometz-le-Châtel faisaient partie du District Rural du Canton de Limours avant de le quitter malheureusement.

C'est donc tout naturellement qu'à l'avènement de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi « Chevènement », les 12 communes du District ont opté pour la transformation en Communauté de Communes qui a pris effet au 1er janvier 2002. Elles furent par la suite rejointes le 27 décembre 2002 par Saint-Maurice-Montcouronne et le 29 décembre 2006 par Angervilliers.

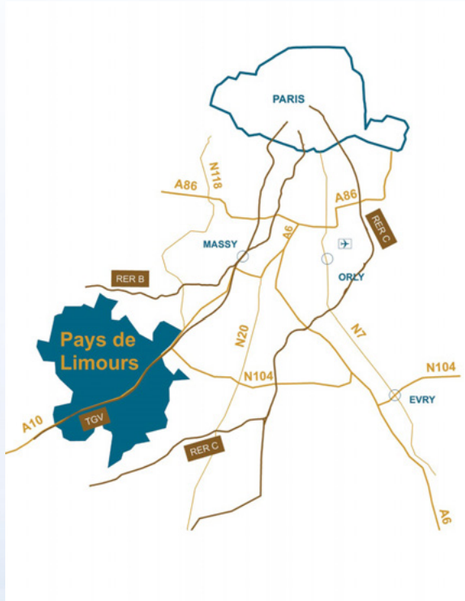

le Pays de Limours se situe à seulement 30 km de Paris.

La CCPL est donc actuellement composée de 14 communes représentant 27 139 habitants sur 118,54 km².

- **Angervilliers**
  1 659 Angervilliérois ; 9,01 km²
- **Boullay-les-Troux**
  648 Boullaisiens ; 4,8 km²
- **Briis-sous-Forges**
  3 668 Briissois ; 10,86 km²
- **Courson-Monteloup**
  620 Montelupins ; 3,74 km²
- **Fontenay-les-Briis**
  1 943 Fontenaysiens ; 9,7 km²
- **Forges-les-Bains**
  3 833 Forgeois ; 14,58 km²
- **Gometz-la-Ville**
  1 444 Gometziens ; 9,86 km²
- **Janvry**
  630 Janvryssois ; 8,24 km²
- **Les Molières**
  2 061 Moliérois ; 7 km²
- **Limours**
  6 773 Limouriens ; 14,25 km²
- **Pecqueuse**
  632 Pescusiens ; 7,4 km²
- **St-Jean-de-Beauregard**
  292 Bellinagardinois ; 4 km²
- **Saint-Maurice-Montcouronne**
  1 627 Saint-Mauriciens ; 9 km²
- **Vaugrigneuse**
  1 309 Valgrigniens ; 6,1 km²

LES MISSIONS

Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la CCPL a souhaité orienter ses compétences dans le respect des principes de cohérence territoriale et d'autonomie des villes, mis en place depuis sa création.

Les 14 communes composant la CCPL délèguent à la Communauté de Communes un certain nombre de compétences qu'elle exercera pour l'ensemble des communes et de leurs populations. Ces compétences sont alors dites d'intérêt communautaire.

En optant notamment dès sa création pour une communauté « renforcée », c'est-à-dire à taxe professionnelle unique, les communes de la CCPL ont solidairement fait le choix déterminant de mettre en commun leur seule source de recettes potentiellement dynamiques et porteuses, à terme, d'emplois locaux.

Développement économique.

Enfance.

Transport.

Environnement.

Compétences obligatoires

- Aménagement du territoire et transports collectifs
- Développement économique
- Mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement social d'intérêt communautaire

Compétences facultatives

- Emploi, action sociale, petite enfance, accueil de loisirs, foyer logement personnes âgées
- Action culturelle
- Transports scolaires
- L'aménagement numérique, réseaux et services de communications électroniques du territoire

Compétences optionnelles

- Gestion des équipements intercommunaux
- Création et gestion de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage
- Logistique à disposition des communes (tracteur, fauchage, imprimerie...)

L'ORGANISATION

Les élus

Le Conseil Communautaire

La Communauté de Communes du Pays de Limours est administrée par un Conseil Communautaire.

Celui-ci est composé de 35 délégués élus, depuis 2014, au suffrage universel direct par fléchage le même jour que les élections municipales (ci-joint tableau).

Communes	Délégués
Angervilliers	2
Boullay-les-Troux	1
Briis-sous-Forges	5
Courson-Monteloup	1
Fontenay-les-Briis	2
Forges-les-Bains	5
Gometz-la-Ville	2
Janvry	1
Les Molières	2
Limours	9
Pecqueuse	1
Saint-Jean-de-Beauregard	1
Saint-Maurice-Montcouronne	2
Vaugrigneuse	1

Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire est composé d'un président et de 10 vice-présidents.

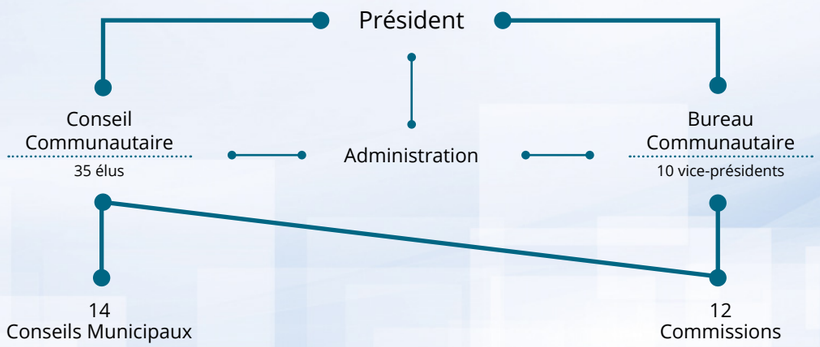

Président	Jean-Raymond Hugonet	Compétence générale et gestion du personnel
1er vice-président	Bernard Vera	Développement économique et aménagement du territoire
2e vice-président	Serge Caro	Travaux et équipements
3e vice-président	Marcel Bayen	Emploi et Cohésion sociale
4e vice-président	Pierre Audonneau	Finances et prospective
5e vice-présidente	Dany Boyer	Éducation
6e vice-président	Léopold Le Compagnon	Intercommunalité et environnement
7e vice-président	Yvan Lubraneski	Vie culturelle, sportive et patrimoine
8e vice-présidente	Edwige Huot-Marchand	Communication et imprimerie
9e vice-président	François Frontera	Transports et déplacements
10e vice-président	Alain Artoré	Aménagement numérique et NTIC

L'administration

Afin de mettre en œuvre les décisions et orientations votées par les élus en Conseil Communautaire, l'administration de la Communauté de Communes est composée d'agents aux compétences pluridisciplinaires.

Fin 2015 la CCPL comptait 55 agents permanents et 13,5 équivalents temps plein vacataires.

Catherine Gallot
Directrice Générale des Services

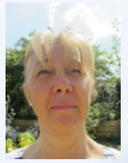

Catherine Haguenauer
Responsable Développement Économique

Adeline Corbel
Responsable Transports et Déplacements

Daniel Outerelo
Responsable Emploi et Cohésion sociale

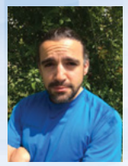

Charles Lussu
Mireille Roquefort
Responsables Éducation

Pascale Letertre
Responsable Travaux

Florian Marquet
Responsable Culture et Sports

Ingrid Cordeiro
Responsable Instruction droit des sols

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du PAYS de LIMOURS

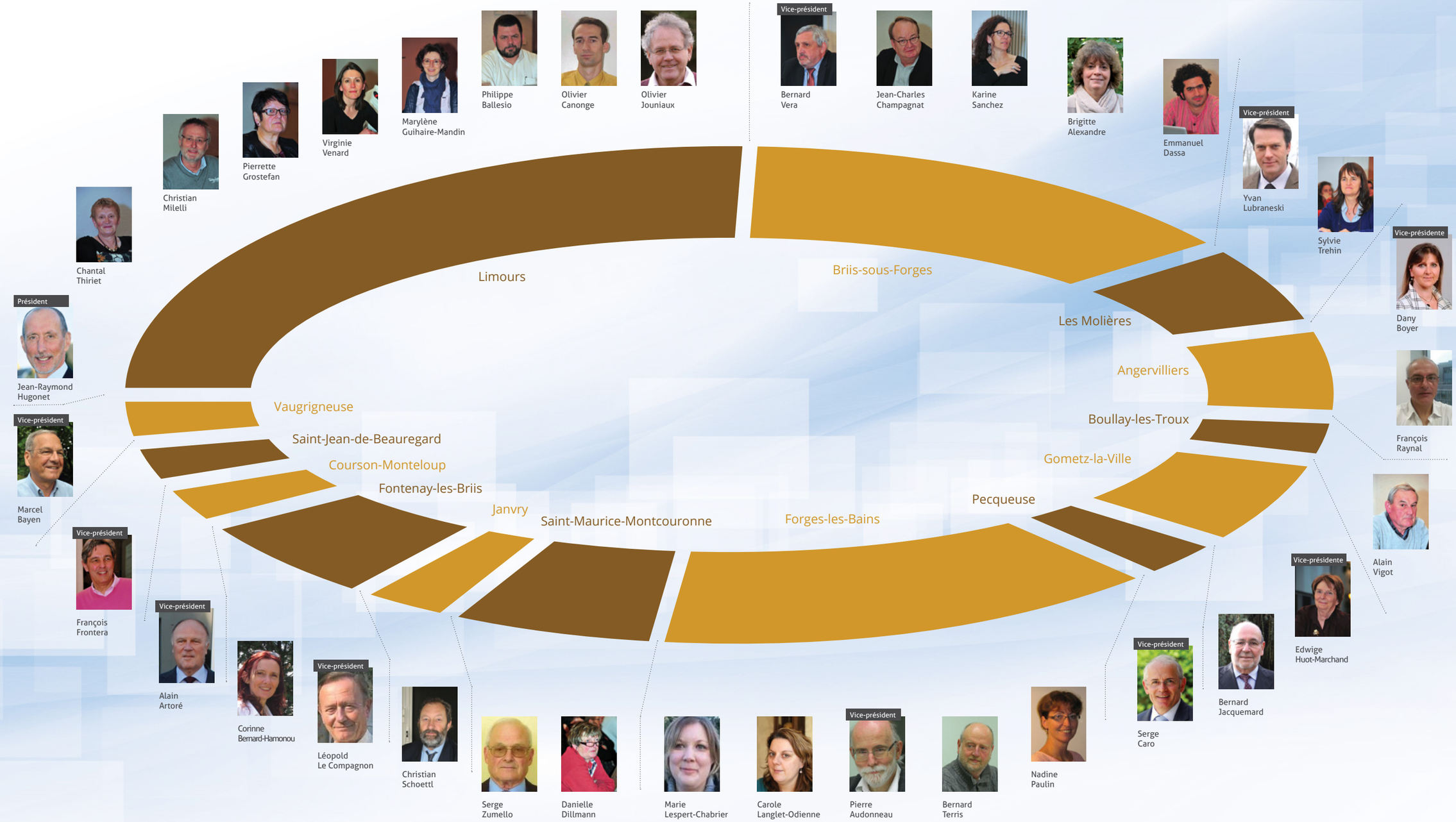

LE BUDGET : RETOUR À LA STABILITÉ

En 2015, le retour à la stabilité budgétaire a été le principal objectif de la collectivité de façon à éviter l'écueil principal de « l'effet ciseau ». Le Compte Administratif en dépenses de fonctionnement du budget principal de la CCPL s'établit à 14 066 891 €, incluant la contribution au SICTOM.

Afin de connaître le budget réellement disponible, il convient de retirer la part dédiée au reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère, soit 3 155 570 €, perçue directement par la CCPL mais intégralement reversée au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM).

Fonctionnement 2015

Le fonctionnement réalisé en 2015 est donc de : 10 911 321 € pour des recettes effectives en 2015 de : 11 533 607 €

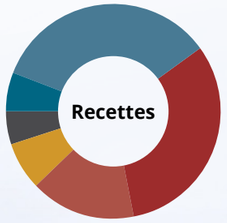

Recettes de fonctionnement
- Produit des services aux administrés 6 %
- Taxes d'habitatoin et foncières 34 %
- Taxes sur les entreprises 32 %
- Dotations de l'État 16 %
- Participation de la CAF 7 %
- Autres recettes 5 %

Confirmation de la tendance générale pour les collectivités, les dotations de l'État qui représentaient 18 % des recettes en 2014 n'en représentent plus que 13 % en 2015.

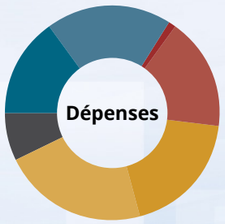

Dépenses de fonctionnement
- Dépenses courantes 15 %
- Dépenses de personnel 19 %
- Charges d'intérêt 1 %
- Reversement aux communes (AC + DSC) 17 %
- Reversement à l'État 19 %
- SICTOM 22 %
- Autres dépenses 7 %

Grâce à un contrôle attentif et des efforts conséquents, les dépenses courantes ont baissé de près de 2 % soit 38 000 €. Les dépenses de personnel sont passées de 26% à 19% soit 2 680 421,30 €.

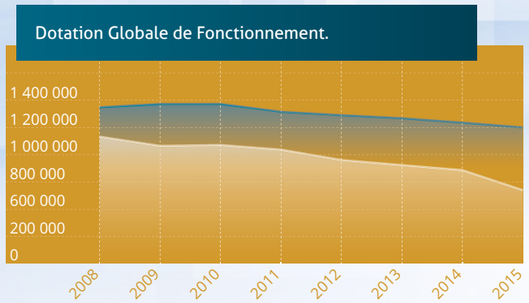

La DGF a baissé de 526 000 € depuis 2008 soit près d'un quart de son montant. Cette baisse s'est accélérée ces deux dernières années.

Autofinancement

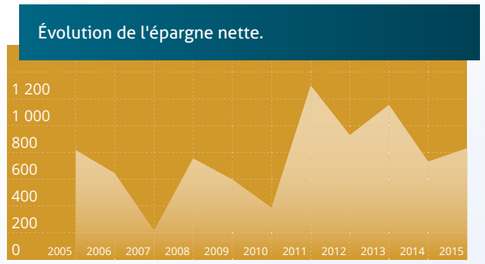

Charges de personnel

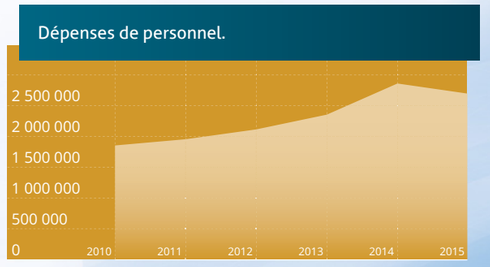

La tendance baissière de l'autofinancement a été contrée grâce à la baisse des charges de personnel (départs d'agents non remplacés) d'un peu plus de 3 % soit 87 000 € ainsi qu'à la recette exceptionnelle due à la cession de l'ancien pavillon accueillant le CMPP (265 000 €).

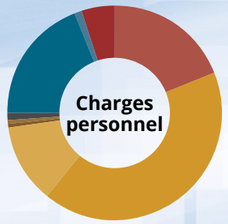

Répartition des charges de personnel par service
- Administration 19 %
- Culture 1 %
- Emploi - Social 5 %
- Enfance 19 %
- Petite enfance 42 %
- Services techniques 12 %
- Sports 0,5 %
- Tourisme - Patrimoine - Environnement 0,5 %
- Transports 1 %

Les secteurs comprenant le plus grand nombre de personnels sont l'enfance pour 19 % soit 515 000 € et la petite enfance pour 42 % soit 1 138 000 € qui représentent un total de 61 % soit 1 653 000 €.

Dette

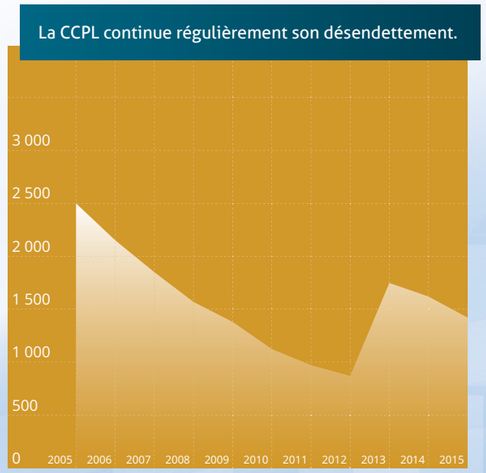

Au 31 décembre la dette par habitant s'élevait à 51 €.

Investissement 2015

Les principales réalisations 2015 sont résumées dans le schéma ci-dessous, pour un total de 1 451 336 €.

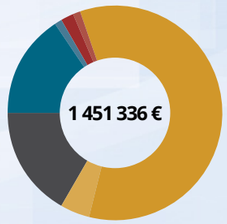

Principaux travaux de 2015
- Remboursement d'emprunts 229 000 €
- Site Internet 15 000 €
- Micros pour la salle du conseil 30 000 €
- Jeux extérieurs pour le multi-accueil de Soucy 15 000 €
- CMPP 856 336 €
- Marronniers 65 000 €
- Véloroute 241 000 €

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : BILAN 2015

Dès 2014 les élus de la CCPL ont souhaité que le service développement économique devienne l'interlocuteur privilégié des entreprises. En 2015, le nombre de visites avec ou sans rendez-vous, de contacts téléphoniques et de mail attestent bien que les entreprises s'approprient le service.

Partenariats

La continuité des partenariats avec les principaux acteurs économique de l'Essonne, la requalification des parcs d'activité, la création de nouveaux parcs d'activité, l'accompagnement des créateurs d'entreprises, l'animation du réseau d'entreprises, l'accompagnement au développement du club d'entreprises sont autant d'actions favorisant l'attractivité du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours.

CCI de l'Essonne
Deux conventions ont été signées en 2015 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne :

La première à destination des entreprises du territoire afin de favoriser le développement de l'activité économique, elle comprend 4 grands axes :

- Information, sensibilisation et accompagnement sur des thématiques de développement ou de réglementation commerciale en réalisant des conférences dans les locaux de la CCPL à destination des commerces.
- Permanences délocalisées, la CCI reçoit les commerçants une fois par mois sur rdv à la CCPL afin de répondre précisément à leurs interrogations et à leurs besoins.
- Accompagnement à la création et redynamisation des associations de commerçants au travers de réunion d'information, d'aide au montage de projets et d'aides financières.
- Information et sensibilisation sur des thématiques de développement des PME / PMI en organisant des conférences sur des thèmes en rapport avec les attentes des entreprises du territoire.

La deuxième afin de promouvoir le territoire et présenter le lieu d'accueil des entreprises .

Cette convention a été signée avec la CCI mais aussi la DDT (Direction Départementale Territoriale).

Initiative Essonne
Initiative Essonne est une plate-forme membre du réseau national Initiative France. Elle a pour objet de déceler et de favoriser la création ou la reprise d'activités. Elle permet de mobiliser des fonds destinés à financer sous forme de « prêt d'honneur », sans intérêt ni garantie, la création, la reprise et le développement d'entreprises. Cette convention a permis en 2015 d'aider 4 entreprises du territoire pour un montant de 60 000 €.

Parcs d'activité

La CCPL est composée de 5 parcs d'activité.

Le Parc d'activité intercommunal de Bel Air à Fontenay-les-Briis est, à présent, totalement commercialisé. Douze entreprises sont déjà en activité ou en cours de construction de leur locaux. La signalétique du parc sera mise en place dans le 1er trimestre 2016.

4 parcs communaux
- Gometz-la-Ville
- Forges-les-Bains
- Limours / Pecqueuse
- Vaugrigneuse

Ces parcs d'activité ont été créés dans les années 80. Ils sont aujourd'hui des acteurs primordiaux pour le développement économique et l'emploi de notre territoire. La Communauté de Communes souhaite lancer un programme ambitieux de travaux (circulation, signalétique, voirie, éclairage public, stationnement) qui permettront un meilleur développement et une nette amélioration de la vie quotidienne pour les entreprises qui les occupent.

Toujours avec l'esprit qui l'anime, la CCPL travaille sur ce dossier avec les entreprises de ces parcs et a déjà organisé plusieurs réunions pour recueillir leurs besoins. Un diagnostic est en cours et un cabinet d'étude sera choisi début 2016 pour mener à bien ces requalifications.

La CCPL travaille sur ce dossier avec les entreprises de ces parcs et a déjà organisé plusieurs réunions.

Nouveaux parcs

Parcs d'activité de Limours et du Plateau des Molières
Les études de faisabilité des parcs d'activité des Molières et de Limours sont finalisées. Une attention toute particulière est apportée à l'environnement afin que ces parcs s'intègrent parfaitement dans le paysage naturel.

Animation du réseau d'entreprises

L'étude du tissu économique local menée début 2015 nous a permis d'organiser des conférences sur des thèmes spécifiques ainsi que des permanences de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), du RSI (Régime Social des Indépendants) et de l'AEE (Agence pour l'Économie en Essonne) afin de répondre aux questions des entreprises.

La rencontre territoriale en partenariat avec la Chambre des Métiers sur « l'avenir de l'artisanat et des métiers » a permis également de récompenser un grand nombre d'artisans du territoire sur leur investissement pour l'apprentissage et leurs compétences.

9 conférences ont été organisées et 162 personnes ont pu y assister.

« L'autre Club » le Club d'entreprises du territoire est un outil indispensable à l'animation du réseau d'entreprises, à la cohésion et au maillage du développement local. Le rôle de la CCPL est d'aider au développement du club et d'être partenaire de leurs actions. Une conférence a été animée par l'autre club fin 2015 dans les locaux de l'entreprise Thales où plus de 50 entreprises étaient présentes.

Les associations de commerçants, le territoire se compose de 175 commerces répartis sur les 14 communes. La relance et la création d'associations de commerçants a été un des axes développé par la CCPL en 2015 en partenariat avec la CCI, afin de dynamiser le commerce local. Des réunions et des conférences sont venues étayer ces actions.

La bourse des locaux mise en place en 2015 permet aux entreprises en recherche de nouveaux locaux d'être mises en relation avec les loueurs ou les vendeurs sur le territoire. 29 mises en relations ont été réalisées en 2015 par le service développement économique.

La Lettre du dév'éco créée en 2015, avec une parution bi-mensuelle, est un lien indispensable entre la CCPL et les entreprises, elle donne des informations sur la vie économique du territoire, sur la nouvelle législation et elle permet également de mettre en valeur une entreprise.

L'aide à la création d'entreprises

L'accompagnement à la création d'entreprise en partenariat avec l'Agence pour l'Économie en Essonne a permis de suivre 73 porteurs de projets en 2015 :
- 24 entreprises ont été créées sur le territoire,
- 22 projets ont été stoppés,
- 27 étaient encore en cours de suivis fin 2015.

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : PRIORITÉ AU TRÈS HAUT DÉBIT

Le déploiement des réseaux de nouvelle génération à très haut débit, principalement à partir de la fibre optique, représente un enjeu d'aménagement et de développement économique majeur pour notre territoire, un levier pour la compétitivité des entreprises, un facteur essentiel d'attractivité locale et de développement de nouveaux services innovants.

Les raisons d'un engagement

En permettant d'apporter un débit identique dans les zones rurales comme dans les secteurs urbanisés, la fibre optique « neutralise » l'éloignement et constitue ainsi un facteur majeur d'intégration territoriale.

Le développement de la fibre optique est le grand chantier d'infrastructures de ces prochaines années.

La faible densité du territoire de la CCPL n'intéresse pas les opérateurs privés ; aussi l'aménagement numérique doit relever de l'initiative publique, savoir des Collectivités territoriales. C'est ainsi que la CCPL s'est engagée, aux côtés du Département, pour réaliser le déploiement de la FttH (Fiber to the Home), en s'inscrivant, par ailleurs, dans le Plan France THD (Très Haut Débit).

1re étape
La Montée en Débit

La Montée en Débit (MeD) consiste à rapprocher la fibre optique de l'abonné en l'acheminant du Central NRA (Nœud de Raccordement Abonnés) jusqu'au sous-répartiteur, tout en conservant la partie terminale du réseau en cuivre. C'est une étape intermédiaire, lancée dans l'attente de l'arrivée de la fibre optique, pour augmenter le débit Internet des lignes les plus déficitaires.

Cette première opération, menée par la CCPL sur son territoire porte sur 6 sous-répartiteurs et concerne les communes des Molières, de Forges-les-Bains, Vaugrigneuse, Fontenay-les-Briis, Janvry et Boullay-les-Troux, soit environ 1600 lignes.

Ces nouveaux équipements seront mis en service courant 2016 et permettront aux abonnés concernés de recevoir désormais le Triple Play (Internet, téléphonie fixe et télévision).

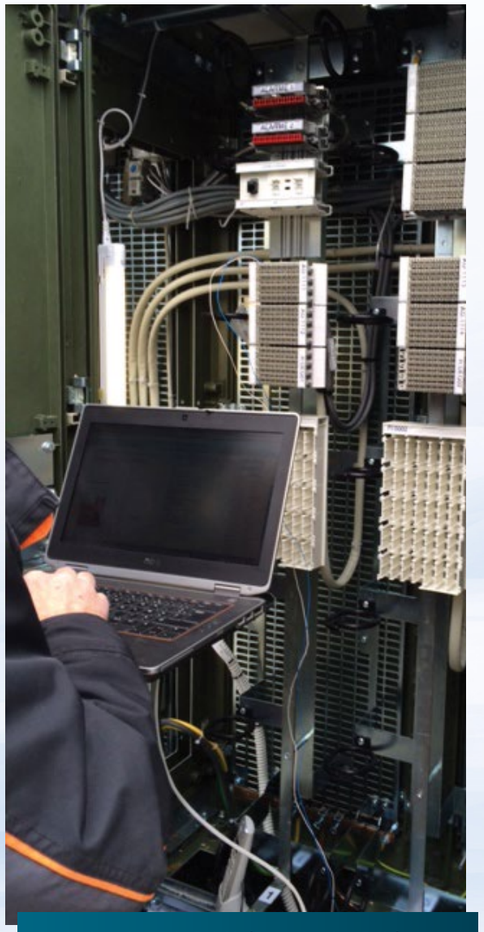

Sous-répartiteur de Bel Air (Fontenay-les-Briis).

2e étape
La FttH

Les études préalables au déploiement de la fibre optique (FttH) jusqu'à l'abonné sont conduites par le groupe de travail THD au sein du Département avec la participation des sept Établissements Publics de Coopération Intercommunale du sud de l'Essonne (dont la CCPL).

Le planning potentiel actuel prévoit l'échelonnement des travaux de 2018 à 2020 ; au terme de cette période, l'ensemble du territoire essonnien (y compris celui de la CCPL qui porte sur 13 062 prises) sera fibré.

Pour porter ce projet de développement numérique, une structure spécifique est mise en place : le SMO « Essonne Numérique », syndicat mixte ouvert, constitué entre le Département et les sept EPCI du sud de l'Essonne. Doté des compétences d'aménagement numérique que lui ont transférées ses membres, il permettra une gouvernance collective.

▲ Estimation du coût global du déploiement essonnien, cofinancé en partenariat avec l'État, la région Île-de-France, le Département et les intercommunalités.

116 200 000 €

▲ Quote-part assumée par la CCPL respectivement au titre de la MeD et de la FttH.

260 000 € / 2 169 000 €

CHIFFRES CLÉS

Qu'est-ce que c'est ?

Qu'est-ce que le débit ? Il définit la quantité de données, exprimées en bits, susceptibles d'être transférées par seconde.

Qu'est-ce que le très haut débit ? Il est défini comme le débit descendant (réception) supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Qu'est-ce que la fibre optique ? Fil en verre plus fin qu'un cheveu, la fibre optique est un tube permettant de transporter des données via un signal lumineux. Elle présente plusieurs avantages :

- Elle permet de transmettre des quantités de données à la vitesse de la lumière, quasiment sans limitation de débit. À l'inverse, l'ADSL utilise le réseau téléphonique en cuivre et n'offre qu'un débit moyen de 512 kbits pour les zones éloignées du central téléphonique, parfois jusqu'à 20 Mbits par seconde pour les zones les plus privilégiées.
- À la différence du réseau téléphonique en cuivre, le débit n'est quasiment pas altéré par la distance. Tous les usagers bénéficient d'un débit identique.
- Le débit peut être symétrique, c'est-à-dire identique pour la réception (débit descendant) et l'envoi de données (débit ascendant).

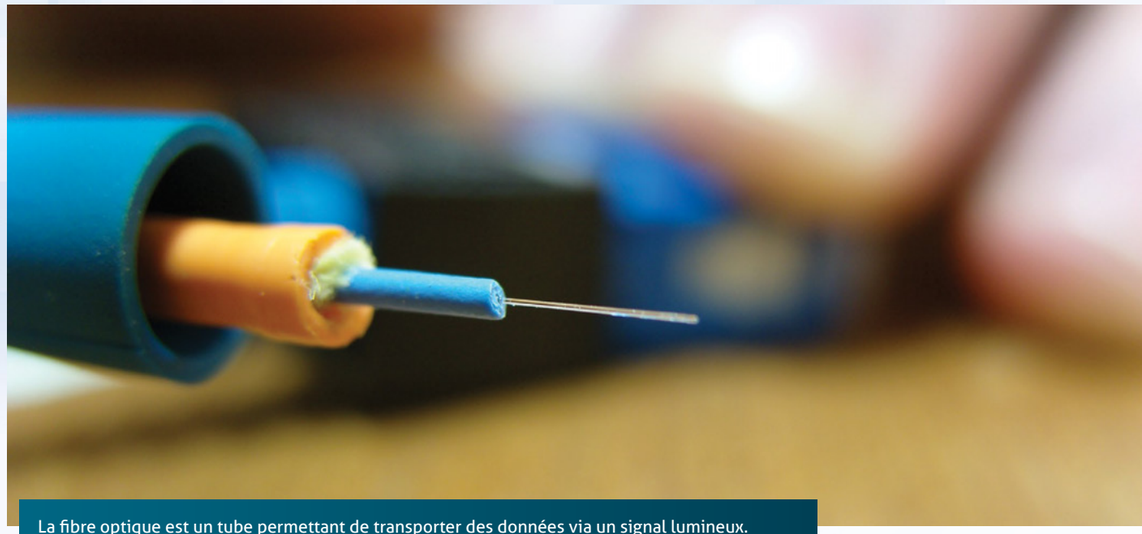

La fibre optique est un tube permettant de transporter des données via un signal lumineux.

INTERCOMMUNALITÉ : LA CCPL AU SERVICE DES COMMUNES

Comptant parmi les objectifs majeurs de cette mandature, ce secteur prend son essor au moment même où les communes en ont le plus besoin. Retour sur les évolutions importantes intervenues dans les trois principaux domaines lors de cette première année de plein exercice.

L'aide aux communes

La baisse drastique des aides de l'État place les communes et leurs budgets dans une situation particulièrement critique. D'après les estimations fournies par les différents partenaires financiers, il est malheureusement à craindre que les années à venir seront encore plus délicates pour ces mêmes communes. La CCPL redouble donc d'efforts afin d'apporter aux 14 communes qui la composent le support dont elles ont tant besoin.

Pour 2015, cette volonté s'est traduite concrètement selon les éléments chiffrés du tableau ci-dessous.

Communes	Reversement (€)
Angervilliers	22 200
Boullay-les-Troux	8 100
Briis-sous-Forges	43 800
Courson-Monteloup	8 600
Fontenay-les-Briis	24 600
Forges-les-Bains	55 700
Gometz-la-Ville	22 200
Janvry	11 500
Les Molières	25 500
Limours	116 000
Pecqueuse	9 800
Saint-Jean-de-Beauregard	4 800
Saint-Maurice-Montcouronne	21 000
Vaugrigneuse	16 200
Total	**390 000**

Instruction du droit des sols

Suite au désengagement de l'État au 1er janvier, l'année 2015, la création du service instruction du droit des sols aura marqué la concrétisation de l'aide aux communes sur le plan de l'instruction des permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir.

En effet, ce sont 179 documents d'urbanisme qui ont été instruits dont 167 permis de construire, 8 permis d'aménager et 4 permis de démolir qui seront passés entre les mains de la personne responsable de ce service.

Conformément à la convention qui établit les relations entre la CCPL et les Communes, le reversement de 120 € par instruction, aura généré 21 480 € de recettes pour l'EPCI qui auront donc permis de limiter le coût du service pour la Communauté.

En 2015 : 179 permis pour 10 communes.

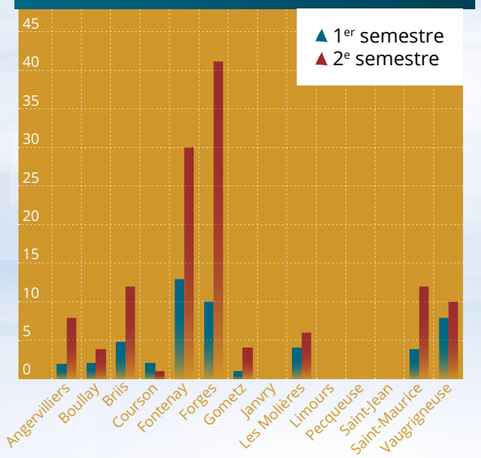

Mutualisation

La première étape d'une démarche de mutualisation des achats passe généralement par les groupements de commandes. Ils nécessitent l'adoption de délibérations par chacune des collectivités membres et la rédaction d'une convention constitutive du groupement fixant son périmètre (temporaire ou permanent selon les besoins ponctuels ou récurrents).

Baisse des dotations oblige, la mutualisation des achats, entamée en 2014, s'est donc poursuivie sur l'année 2015. Le marché de **restauration scolaire** regroupant la CCPL et 10 Communes a permis de lancer une consultation à laquelle deux entreprises ont répondu. Après ouverture des plis et réunion de la Commission Intercommunale d'Appel d'Offres, le marché a été attribué le 10 juillet 2015 à la société « Yvelines Restauration ».

Cette première expérience ayant porté ses fruits, un second groupement de commandes a été constitué sur un sujet qui mobilise un budget significatif dans nos collectivités, **la signalisation horizontale et verticale.** Un cahier des clauses techniques particulières a été rédigé, ainsi qu'un cahier des clauses administratives. La constitution d'un groupement de commandes pourra être actée dès le début de l'année 2016.

Le marché de restauration scolaire, première étape concrète de la mutualisation.

Ainsi, sans perdre la maitrise de ses achats, chaque Commune peut « tirer » des bons de commandes sur un marché global porté par l'Intercommunalité, en profitant de l'effet d'échelle, fruit de la mise en commun des achats sur un domaine donné.

La réflexion s'est poursuivie en fin d'année sur un sujet, lui aussi propice aux économies d'échelle, **l'entretien de la voirie.**

La première étape d'une démarche de mutualisation des achats passe par les groupements de commandes.

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS : UN RÉSEAU ADAPTÉ

Depuis la mise en œuvre du contrat de type 2 en 2010, notre réseau de bus n'a pas évolué. Plusieurs changements étaient nécessaires afin d'améliorer notre réseau. Après études entre le STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France), la Communauté de Communes et l'entreprise SAVAC des modifications ont été mises en place à partir du 2 mars 2015. Le STIF et la CCPL ont augmenté leurs participations de 100 000 € par an.

Les lignes de rabattement ont payé un lourd tribut à ces modifications. Il est vrai qu'elles étaient peu utilisées et que notre financeur principal, le STIF (75 %), agit sur des comptages. Lorsque la fréquentation de ces lignes est peu importante, elles sont supprimées (navette de Briis-sous-Forges et ligne 39.15).

Restructuration

Ligne 39.05
Navette Courson-Monteloup / Saint-Maurice-Montcouronne et Vaugrigneuse
Un nouvel itinéraire et de nouveaux horaires. Deux courses supplémentaires le soir. Dernier départ de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges à 20 h.
Un nouveau sens de parcours :
- Le matin : Courson-Monteloup / Saint-Maurice-Montcouronne / Vaugrigneuse
- Le soir : Vaugrigneuse / Saint-Maurice-Montcouronne / Courson-Monteloup

Ligne 39.07
Orsay / Limours / Saint-Arnoult-en-Yvelines
En semaine et en week-end amélioration de la desserte en soirée. Dernier départ de la gare Orsay Ville aux alentours de 22h.

Ligne 39.13
Saint-Rémy-lès-Chevreuse / Limours
Pas de changement sur cette ligne.

Ligne 39.18
Limours / Briis-sous-Forges / Arpajon
La ligne a été renforcée avec plus de passages en heures pleines. Le Parc d'activité de Bel Air est maintenant desservi. Dernier départ de la gare autoroutière à 20h.

Ligne 39.38
Angervilliers / Briis-sous-Forges
La navette d'Angervilliers devient la ligne 39.38 pour une meilleure visibilité.

Les moyens financiers des lignes supprimées sont reportés sur l'ensemble du réseau pour l'améliorer.

Service annuel sur toutes les lignes = même nombre de courses toute l'année, même en été.

Fréquentations

Les validations 2014-2015 en progression de 0,6 %.

-48,35 %	+3,64 %	-18,57 %
Ligne 39-05	Ligne 39-07	Ligne 39-13
+65,89 %	-6,68 %	+22,4 %
Ligne 39-18	Ligne 39-28	Ligne 39-29

Gare autoroutière

Comme l'indique le schéma ci-dessous, la gare confirme son succès. La Communauté de Communes est l'unique gestionnaire de la gare autoroutière avec une budget de fonctionnement de 213 102 €.

Évolution de la fréquentation annuelle de la ligne 91.03.

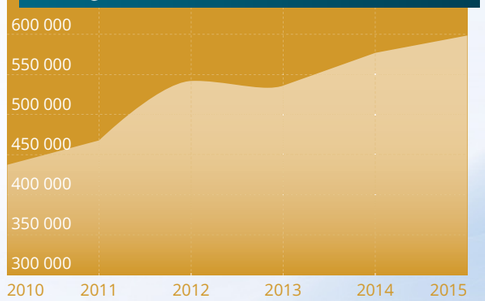

Voie verte

Le service transports et déplacements est en charge de certaines liaisons douces structurantes comme la voie verte du Pays de Limours.

Outre l'entretien régulier, les services techniques ont posé 15 panneaux d'informations à destination des utilisateurs de la Voie Verte appelée également Véloroute Paris / Le Mont Saint-Michel, ou Véloscénie.

À noter que cette voie est inscrite sur l'itinéraire national.

Le transport scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2015-2016, les transports spéciaux assurés par le Conseil Départemental sont transférés au STIF. Collèges et Lycée sont desservis en région parisienne par des lignes régulières et non des lignes dédiées uniquement aux scolaires.

Les transports spéciaux assurés par le Conseil Départemental sont transférés au STIF.

Campagne de validation

Usagers des transports

Montez par la porte avant du bus.
Validez votre titre de transport.

Plus de validations, c'est...
... plus de bus !
... plus de confort !
... une offre plus adaptée !

Au total, ce sont 752 861 € qui ont été consacrés par la Communauté de Communes aux transports sur son territoire comme le montre le graphique ci-dessous.

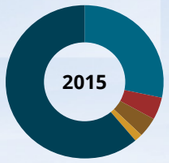

Répartition des dépenses
- Réseau 461 552 €
- Gare autoroutière 213 102 €
- Sorties écoles 35 738 €
- Transports marchés 29 469 €
- Sorties collèges 13 000 €

- **756 389 km parcourus**
- **54 878 courses effectuées**

CHIFFRES CLÉS

EMPLOI : ÉCOUTE ET ADAPTATION

Précisément parce que les statistiques de l'emploi sont bonnes sur le territoire de la CCPL, au quotidien, le travail du service emploi se doit d'être adapté aux besoins spécifiques et notamment en direction des publics jeunes et seniors.

Du « sur mesure » dans l'accompagnement et la recherche d'emploi

- **Jeunes scolarisés,** à la recherche d'un stage ou d'un contrat en alternance,
- **Jeunes mission Locale,** accompagnement dédié aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire,
- **Adultes,** qu'ils soient inscrits ou non à Pôle Emploi,
- **Adultes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi,** accompagnement « renforcé » à travers un dispositif financé par le Fond Social Européen (Atout PLIE).

Des outils mis à disposition

- Ateliers pour la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation...),
- Simulation d'entretien d'embauche,
- Suivi individuel avec une conseillère référente,
- Accès libre ou guidé à notre espace informatique et de documentation.

Accès libre à l'espace informatique et de documentation

Durant l'année 2015, le Service Emploi a permis à 528 personnes de bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'emploi, réparties de la manière suivante :

- 9 jeunes scolarisés et en recherche d'un contrat en alternance ou d'un stage,
- 206 adultes,
- 93 adultes en grande difficulté d'insertion suivis par le PLIE, répartis comme suit : 44 adultes âgés de 26 ans à 40 ans, 28 adultes âgés de 41 ans à 50 ans,19 adultes âgés de 51 ans à 60 ans, 2 adultes âgés de 61 ans et plus.
- 220 Jeunes suivis par la Mission Locale des Trois Vallées, répartis comme suit : 7 jeunes âgés de 16 et 17 ans, 93 jeunes âgés de 18 à 20 ans, 120 jeunes âgés de 22 à 25 ans.

Un partenariat fort avec les entreprises du territoire

Sur l'année 2015, les entreprises ont confié au Service Emploi de la CCPL, 297 offres de postes.

Différentes entreprises du territoire ont souhaité présenter leurs activités et les postes à pourvoir au sein de leur entité, ce qui a permis de générer un important nombre d'entretiens individuels de recrutement.

Le site Internet de la CCPL connait une forte attractivité, en effet celui-ci a réceptionné 1 367 candidatures.

Outre les entreprises, nous continuons à renforcer nos relations avec nos partenaires institutionnels tels que le Pôle Emploi, le Greta, la Mission Locale des Trois Vallées, Cap Emploi, Communauté Paris Saclay, Cœur d'Essonne Agglomération, Atout PLIE Nord-Ouest 91...

Des accompagnements dans le parcours d'accès à la formation

Durant l'année 2015, le Service Emploi a accueilli, conseillé et accompagné les salariés ou demandeurs d'emploi dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets de formation à l'aide de plusieurs outils et partenaires tels que :

- Antenne de proximité pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Point relais Fongecif
- Congé Individuel de Formation
- Compte Personnel de Formation
- Bilans de Compétences
- Permanences du Greta (organisme de formation continue pour adultes)
- Intervention de trois prestataires pour les bilans de Compétences
- CIBC
- Cœur de talent
- Chambre de Commerce et de l'industrie de l'Essonne

Ces différents dispositifs ont permis à 100 personnes d'être suivies dans le cadre de la formation, dont la répartition est la suivante :

- 18 Bilans de Compétences
- 48 accompagnements Fongecif, Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- 14 orientations GRETA
- 20 ciblages VAE

Les « Jobs d'été 2015 »

Cette action est reconduite chaque année, permettant ainsi aux étudiants de se familiariser avec la vie active ; ce rendez-vous permet également aux entreprises locales de pourvoir leurs emplois saisonniers.

Au cours de l'opération, il a été recensé un total de 92 postes à pourvoir, pour l'ensemble des 22 entreprises partenaires, dont 11 présentes au « Job Dating » ayant eu lieu le mercredi 1er avril 2015, alors que les 11 autres entreprises ont laissé leurs offres papiers à disposition des jeunes.

Lors de cet après-midi de recrutement, 208 entretiens d'embauches ont été effectués.

Une aide à la mobilité

Compte tenu des difficultés de mobilité rencontrées sur notre territoire, et dans l'optique de faciliter les déplacements sur le lieu de travail ou de formation de l'usager, la CCPL propose une mise à disposition de cyclomoteurs et de voitures sans permis.

La gestion de ce service, ainsi que l'entretien des véhicules et cyclomoteurs sont confiés à une association spécialisée « Deux Roues Pour l'Emploi » compte tenu de son savoir-faire.

Voiture sans permis mise à disposition par la CCPL.

COHÉSION SOCIALE : MIEUX VIVRE ENSEMBLE

L'action sociale reste une compétence majeure pour les communes, à laquelle elles sont très attachées. La Communauté de Communes du Pays de Limours au travers de sa compétence facultative intervient dans ce domaine afin de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Résidence Boissière

Cette résidence a été construite dans les années 1972 et 1973 par l'Office Public Interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY).

Depuis 2003, la CCPL a confié la gestion « à compte de tiers » de l'établissement à l'Association Résidences et Foyers (AREFO).

Au cours de l'année 2015, la résidence Boissière a accueilli 66 résidents correspondant à un taux moyen d'occupation de 97,98 %, avec une moyenne d'âge de 81,23 ans.

Afin d'apporter un soutien financier pour le paiement des loyers des résidents les plus démunis, une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 875 € est versée par la CCPL au CCAS de Briis-sous-Forges.

Dès 2015, des études ont été diligentées pour conduire une rénovation des locaux et concourir ainsi à l'amélioration des conditions de vie des résidents.

Dès 2015, des études ont été diligentées pour conduire une rénovation des locaux.

A.D.M.R.

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) est le premier réseau associatif français de proximité et constitue une référence du service à la personne depuis 70 ans. Ce service est accessible à tous les publics, familles, personnes âgées, personnes malades, personnes handicapées, jeunes actifs, pour leur permettre de bien vivre à domicile et leur apporter un service personnalisé.

L'intervention de l'ADMR est fondée sur des équipes issues de la population locale permettant de développer une action de proximité, décentralisée, afin d'être au plus près des besoins et attentes des usagers en leur proposant les services les plus adaptés à leur problématique. L'ADMR doit faire face à des demandes qui sont en constante augmentation.

Pour l'année 2015, la CCPL a attribué une subvention de fonctionnement à l'ADMR d'un montant de 66 000 €.

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) est le premier réseau associatif français de proximité.

Aire d'accueil des gens du voyage

La CCPL a réalisé, conformément au Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage, une aire d'accueil intercommunale de 15 places située chemin de l'accueil, à Limours.

Ouverte depuis janvier 2009, cette aire est destinée à accueillir, pour une durée maximum de 9 mois, les Gens du voyage circulant sur le territoire de la CCPL.

Sur le premier semestre de l'année 2015, la gestion de cette aire a été confiée à la société « SG2A - L'Hacienda » rendant compte mensuellement de l'activité, des présences ainsi que des recettes.

Constatant certaines défaillances du prestataire, à compter du second semestre, la gestion de l'aire d'accueil a été transférée au Syndicat Mixte de Gestion de l'Habitat du Voyageur (SYMGHAV) avec les mêmes prérogatives.

En raison de la nature des emplacements dits « de longue durée » et conformément au règlement adopté par le Conseil Communautaire, l'aire a été fermée pour des nécessités d'entretien et de maintenance sur la période estivale du 18 juillet au 22 août 2015.

La composition des familles est essentiellement constituée d'une population jeune, principalement d'enfants, d'adolescents, et de jeunes adultes entre 25 et 40 ans.

▲ **Fréquentations premier semestre :**
115 occupants répartis comme suit :
39 familles dont 78 adultes et 37 mineurs.

Soit un total cumulé de 1 202 nuitées pour le 1er semestre.

▲ **Fréquentations deuxième semestre :**
82 occupants répartis comme suit :
41 familles dont 56 adultes et 26 mineurs.

Soit un total cumulé de 1 365 nuitées pour le 2e semestre.

CHIFFRES CLÉS

C.M.P.P.

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) a une activité de diagnostic et de traitement en cure ambulatoire des enfants de 0 à 18 ans (ou 20 ans selon les cas) dont les difficultés sont liées à des troubles psychologiques, des troubles de l'apprentissage ou des troubles du développement.

Le CMPP propose une prise en charge médico-psychologique, des rééducations psycho-thérapeutiques ou psycho-pédagogiques sous l'autorité médicale, favorisant le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu familial, scolaire et social.

Grâce à un terrain mis à disposition gracieusement par la ville de Limours et à la vente du pavillon qui abritait précédemment le CMPP, la CCPL, a pu ériger un nouveau bâtiment inauguré au début de l'année 2015, afin d'accueillir les activités du CMPP, qui est dorénavant situé au 5 rue du Bac à Limours.

Inauguration du Centre Médico-Psycho-Pédagogique.

M.A.S.

La Maison des Associations Sociales (M.A.S.) est depuis 2006 située 3 rue du Bac à Limours sur un terrain mis à disposition gracieusement par la commune de Limours.

Ces locaux sont exploités sous convention par l'association « Carrefour des Solidarités », association Loi 1901, qui est gérée par une équipe de bénévoles.

L'agencement des locaux a permis la mise en place d'un espace braderie, un espace épicerie, une cuisine, un espace stockage, des bureaux administratifs et un espace d'accueil pour des échanges autour d'une pause café.

Compte tenu de l'accroissement de la demande (essentiellement hors territoire CCPL), un agrandissement des locaux est à l'ordre du jour, porté financièrement par l'association et sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

ÉDUCATION : PETITE ENFANCE

L'année 2015 a permis d'analyser en profondeur le contenu de la compétence éducation. Plus spécifiquement, le fonctionnement, les particularités et les coûts réels de chacun des modes d'accueil de notre territoire ont été passés au crible.

Les 2 multi-accueils intercommunaux

Implantés sur les communes de Gometz-la-Ville et Fontenay-les-Briis, les multi-accueils intercommunaux accueillent sur 75 places, les enfants des 14 communes du territoire selon une répartition validée en Conseil Communautaire. 70 places permettent par contrat, un accueil régulier pour une année et 5 places un accueil occasionnel pour quelques heures par semaine selon la demande des familles et la disponibilité des places.

Ainsi sur l'année 2015, 133 enfants ont bénéficié d'un contrat régulier pour 1 à 5 jours par semaine et 31 enfants ont pu compléter les places par de l'accueil occasionnel. Nous avions reçu 660 dossiers de pré-inscription pour les enfants nés en 2013, 2014 et 2015.

Les 2 relais assistantes maternelles

Le relais Libellule et le relais Papillon couvrent l'ensemble du territoire des 14 communes. Les 2 animatrices proposent, sur rendez-vous, aux familles et assistantes maternelles agréées des informations et un soutien dans les démarches administratives, contrats, déclaration CAF… ainsi que des actions collectives spécifiques et thématiques tout au long de l'année.

Une mise à jour régulière des places disponibles chez les assistantes maternelles est réalisée afin de guider les familles dans leur recherche de l'accueil le plus adapté à leur besoin.

En fin d'année 2015, 143 assistantes maternelles agréées par les services du Conseil Départemental exercent sur la Communauté de Communes ; cela représente 451 places d'accueil à leur domicile pour les enfants de nos communes.

Le relais Libellule et le relais Papillon couvrent l'ensemble du territoire des 14 communes.

Le multi-accueil parental « Les Oisillons » :

Le multi-accueil « les Oisillons » est une structure gérée par une association de parents implantée sur la commune de Boullay-les-Troux dans des locaux mis à disposition par la CCPL. Les familles s'investissent dans le fonctionnement de l'association que ce soit pour l'accueil des enfants au quotidien en soutien à l'équipe de professionnels, le volet administratif et la gestion technique du bâtiment. La structure propose 20 places pour des enfants de nos 14 communes en grande partie, âgés de 15 mois à 4 ans.

Réunions d'informations « bébé arrive je m'informe »

En partenariat avec les services PMI du Département et la Caisse d'Allocations Familiales, le service petite enfance a proposé aux familles une fois par trimestre, une matinée d'informations sur « l'arrivée d'un bébé ». Les familles ont rencontré les puéricultrices, sage-femme, assistantes sociales, animatrices relais et coordinatrice petite enfance pour un échange d'informations autour de la naissance de leur enfant, leurs démarches administratives et leur prochain besoin d'accueil.

Une mise à jour régulière des places disponibles chez les assistantes maternelles est réalisée afin de guider les familles dans leur recherche de l'accueil le plus adapté à leur besoin.

ÉDUCATION : SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Les accueils de loisirs Maternel, Élémentaire et Jeunesse reçoivent les enfants scolarisés à partir de la petite section de maternelle jusqu'au collège. Ils fonctionnent de 11h30 à 19h le mercredi, et de 7h30 à 19h00 pendant les vacances scolaires, selon certaines modalités d'inscriptions.

ACM Maternel, ACM Élémentaire et Service Jeunesse

Ces structures sont situées au Domaine de Soucy sur la Commune de Fontenay-les-Briis dans un Parc de 33 Hectares riche de nature et de calme où les enfants et jeunes adolescents découvrent une aventure hors du commun.

L'ACM Maternel situé dans le Pôle Petite Enfance (PPE) a une capacité d'accueil de 80 enfants. Les enfants profitent d'un grand nombre de salles d'activités entre une salle salissante, une salle de motricité, un espace extérieur en sol souple et gazonné.

L'ACM Elémentaire a une capacité de 144 enfants. Le grand espace du bâtiment permet un épanouissement concret des enfants autour de la ludothèque, de la salle créa, de la bibliothèque et de ses gymnases et salles de spectacles.

Le service Jeunesse a une capacité de 30 jeunes. Pour une adaptation parfaite des jeunes, le lieu d'accueil est séparé en quatre salles bien définies entre la ludothèque, la salle créa, la salle de détente et d'activités, et la cuisine.

Domaine de Soucy sur la Commune de Fontenay-les-Briis dans un Parc de 33 ha.

Au cours de l'été 2015, 4 stages à dominante sportive et artistique ont été proposés aux familles de la CCPL. Les enfants ont découvert une atmosphère de vacances et d'apprentissage ludique autour des 3 séjours d'été proposés sur le thème du cirque, de l'astronomie et des sports d'eau vive.

Encadrés par du personnel de la CCPL, les enfants bénéficient d'activités variées. Les actions proposées et l'organisation de la vie quotidienne visent à favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant tout en lui permettant l'apprentissage de la vie en collectivité.

Sur chaque accueil de loisirs, un projet pédagogique présente les objectifs que se fixe l'équipe d'animation en faveur des enfants. Il s'inscrit dans la cohérence du projet éducatif de la CCPL.

En plus des activités quotidiennes, les enfants peuvent y pratiquer des activités culturelles et artistiques en lien avec la bibliothèque de Fontenay-les-Briis, ou des ateliers d'initiation sportive dans le cadre des stages et séjours encadrés par des intervenants diplômés et passionnés du territoire.

Les projets entre les trois accueils de loisirs

Les projets entre les trois accueils de loisirs sont de deux types :

- Organisation d'événements.
- Création passerelles pédagogiques.

Les trois accueils organisent des passerelles entre les groupes d'âges proches.

Multi-accueil et Petite Section (Pour la connaissance des locaux) en lien avec les intervenants de la bibliothèque de Fontenay-les-Briis.

Une démarche centrée sur le rythme de l'enfant

Le but est de voir de réels effets positifs sur l'adaptation des enfants mais aussi sur le travail des équipes de la crèche et de l'accueil de loisirs qui travaillent ensemble autour du projet de l'enfant.

Dès le mois de septembre l'accueil de loisirs ouvre ses portes aux enfants de 3 ans au moins, scolarisés, avec une structure adaptée à leur âge. Les rythmes y sont moins soutenus, l'accueil est plus souple, les horaires aménagés, les activités plus adaptées et des espaces spécifiques à cette classe d'âge y sont réservés.

Cette initiative rencontre un véritable succès auprès des parents qui y trouvent une solution idéale pour préparer leur tout jeune enfant à l'entrée à l'accueil de loisirs.

Grande Section et ACM Élémentaire et ACM Élémentaire et ACM Jeunesse pour répondre à des objectifs simple mais très important :

- Découvrir et s'adapter aux locaux.
- Appréhender le fonctionnement du temps de restauration.
- Prendre contact avec le fonctionnement décloisonné pour les temps d'activités.
- Développer l'autonomie de l'enfant.

À partir du mois de mars l'accueil de loisirs élémentaire ouvre ses portes aux enfants de grande section où des animations communes sont organisées par les équipes maternel et élémentaire pilotes du projet.

Les équipes d'animateurs font en sorte que les enfants de grande section prennent contact avec les locaux afin de découvrir et comprendre le fonctionnement du centre élémentaire :

- Inscription pour les activités
- Temps de restauration
- Temps informel

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et pour répondre à la demande des communes dépassant la capacité nominale de Soucy, la CCPL a ouvert des sites délocalisés à Gometz-la-Ville, Limours et Saint-Maurice-Montcouronne pour un effectif moyen de 91 enfants élémentaire et maternel.

Des navettes et des animateurs permettent aux élèves des communes d'Angervilliers, Courson-Monteloup, Forges-les-Bains, Fontenay-les-Briis, Janvry de rejoindre les ACM de Soucy dès leur sortie de classe le mercredi midi.

Répartition du nombre d'enfants inscrits par commune sur l'année 2015

	Vacances			Mercredis		
	ACM Maternel	ACM Élémentaire	ACM Jeunesse	ACM Maternel	ACM Élémentaire	ACM Jeunesse
Angervilliers	35	29	2	29	34	0
Boullay-les-Troux	2	0	1	0	0	0
Briis-sous-Forges	2	4	3	0	1	0
Courson-Monteloup	17	12	3	9	6	0
Fontenay-les-Briis	61	58	13	39	44	6
Forges-les-Bains	42	96	5	8	91	2
Gometz-la-Ville	29	36	11	28	28	0
Janvry	8	27	2	6	9	0
Les Molières	12	35	10	0	2	0
Limours	24	106	24	0	100	0
Pecqueuse	4	9	3	0	1	0
Saint-Jean-de-Beauregard	3	3	1	1	1	0
Saint-Maurice-Montcouronne	26	48	13	22	45	2
Vaugrigneuse	19	21	5	20	21	4
Hors CCPL	11	14	6	12	22	0
Total	**295**	**498**	**102**	**174**	**405**	**14**

TRAVAUX : ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Indépendamment de l'entretien de son propre patrimoine, la CCPL intervient dans les communes, à leur demande, par la mise à disposition de moyens humains et matériels pour diverses interventions techniques.

Service aux communes

Nombre d'heures d'intervention des agents du service technique dans les communes en 2015.

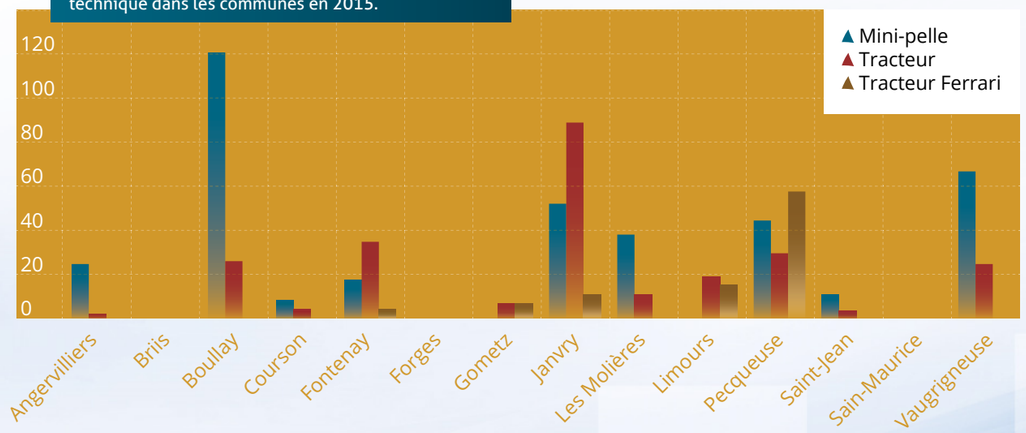

Service d'astreinte réservé aux urgences

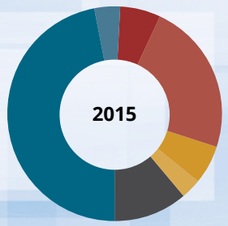

Répartition des astreintes par site

- Gare autoroutière 47 %
- CMPP 4 %
- Pôle Petite Enfance 6 %
- Parc de Soucy 23 %
- Multi-accueil de Gometz 6 %
- Les Marronniers 3 %
- Gymnase Briis 11 %

Répartition des astreintes sur l'année 2015.

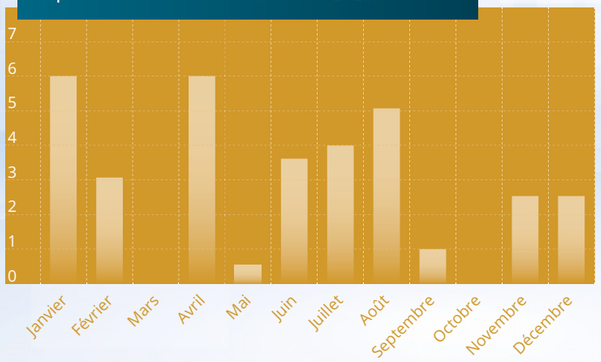

Gare autoroutière

La Gare autoroutière est la première raison des interventions en astreinte. Plusieurs systèmes automatiques sensibles régulent l'accès des piétons aux bus circulant sur l'autoroute. Sur autoroute, l'accès réservé uniquement aux bus qui accèdent aux quais est également géré par des barrières automatiques. Si l'un de ces systèmes tombe en panne, l'intervention doit être immédiate pour éviter que des piétons se retrouvent sur l'autoroute ou que des bus stationnent sur cette même autoroute. Par ailleurs la gare est ouverte de 5h20 à 22h. Le moindre dysfonctionnement devient alors une priorité pour assurer la sécurité des usagers.

Intervention sur les sites de la CCPL

Répartition par site des heures des agents du service technique en 2015.

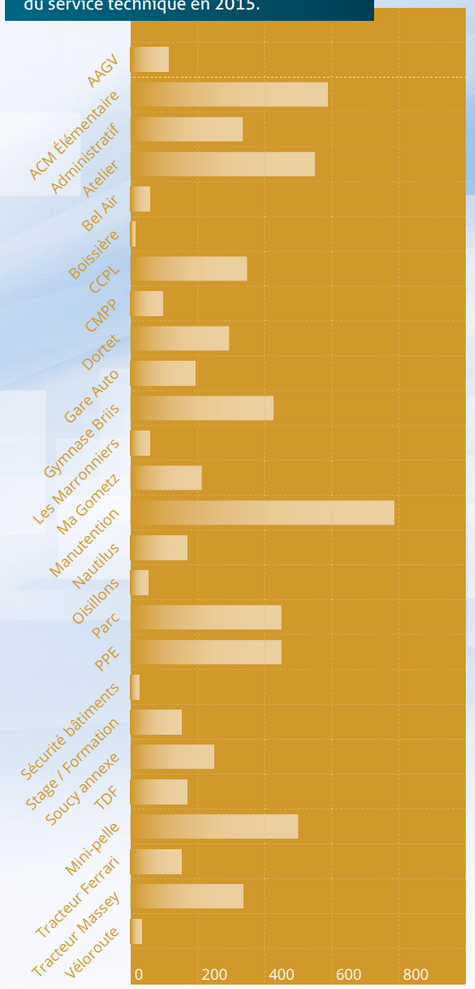

Aménagement des accès de la Véloscénie

Dans le cadre de la réalisation de la véloroute sur le tracé de l'ancienne voie ferrée, quelques escaliers en pierres maçonnées ont été restaurés et remis en service. Une barrière sécurise l'accès de la véloroute coté Bonnelles. Celle-ci longe une propriété privée juste avant la frontière intercommunale. La commune de Bonnelles a déjà programmé la poursuite du tracé.

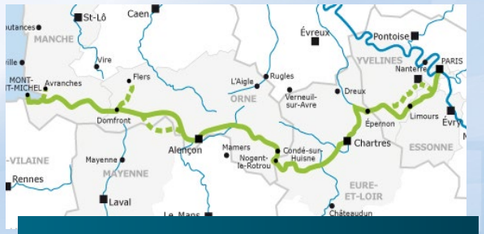

Le tracé de la véloroute.

Centre de loisirs de Soucy

Le centre de loisirs de Soucy a déjà 12 ans, l'âge des premiers travaux de rénovation. L'équipe des services techniques a fait en interne :

- La peinture des menuiseries bois extérieurs les plus exposées au soleil.
- La peinture de la grande salle de sport et spectacle.
- La peinture du couloir des salles d'activités.

Halle des Sports G. Dortet

Création d'une ouverture pour faciliter l'arbitrage des matchs.

Remise en état de l'Allée des Fonds d'Armenon

Réfection de la couche de roulement, dégradée après les travaux de construction de la Lendemaine.

L'Allée des Fonds d'Armenon.

VIE CULTURELLE ET SPORTIVE : SUPPORT ET ACCOMPAGNEMENT

Aux côtés des nombreuses et florissantes initiatives communales, la Communauté de Communes a redéfini ses fonctions qui, loin de toute concurrence, sont essentiellement tournées vers le support et l'accompagnement envers les acteurs du territoire.

Des appels à projets

Parallèlement à ses propres actions, la CCPL va aujourd'hui plus loin dans l'accompagnement des initiatives sur son territoire.

À la mise à disposition de matériel pour expositions et matériel scénique, ainsi que le prêt de salles (salle Claude Daragon à Briis, Chapelle du Domaine de Soucy à Fontenay), s'ajoutent des aides financières sur la base d'un appel à projets, projets dont l'intérêt intercommunal et la portée culturelle, patrimoniale ou touristique sont appréciés en commission.

La Compagnie de la Cité, résidente au Théâtre de Bligny, le Festival Méli-mélo, 20e édition en 2015, ou encore l'édition de livres et guides par l'Office de Tourisme du Pays de Limours sont soutenus par la Communauté.

Temps forts en 2015

La Compagnie de la Cité « Hors-les-murs »

Plusieurs spectacles produits par la Compagnie de la Cité ont été programmés aux 4 coins du territoire : une séance spécifique aux classes de 3e et de lycée, et des petites formes pour nos aînés (AREFO Limours et Briis) ainsi qu' à La Lendemaine, qui accueille des adultes autistes.

Les « Ateliers des fonds d'Armenon », 20 artistes plasticiens installés sur le plateau des Molières

Un partenariat avec l'association qu'ils ont constituée, ouvre des chantiers de fresques murales avec les communes volontaires : développement des pratiques culturelles et valorisation du patrimoine.

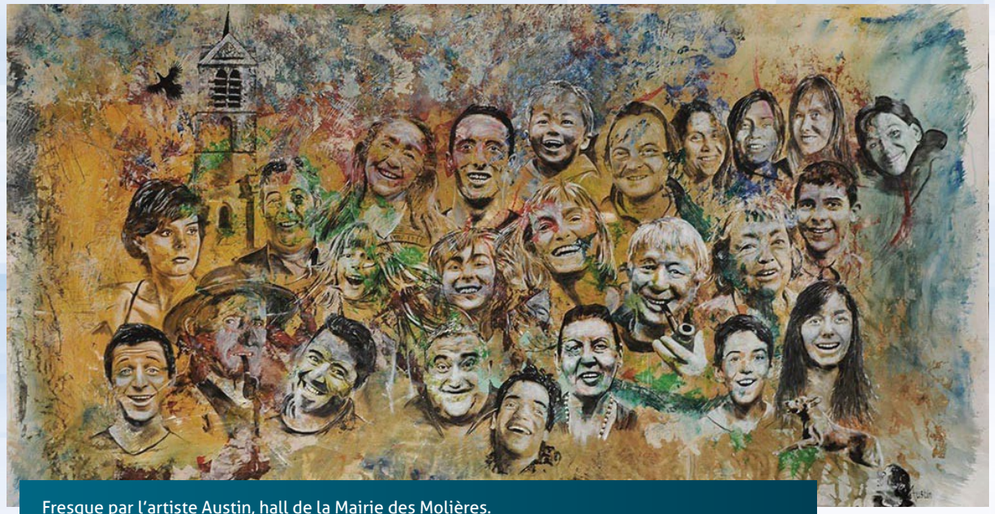

Fresque par l'artiste Austin, hall de la Mairie des Molières.

Les journées du Patrimoine

En partenariat avec l'association « Office de Tourisme du Pays de Limours », le mélange Patrimoine et Culture se concrétise. En 2015, les journées du Patrimoine permettent de faire découvrir à plus d'une centaine de personnes réparties en deux groupes l'église de Forges-les-Bains, habitée musicalement par une luthiste, et le lavoir de Saint-Maurice-Montcouronne et ses mousquetaires de la Compagnie Afag Théâtre.

Présentation du lavoir par la présidente de l'OTPL.

La marche du printemps

En 2015, la 18e édition eut lieu à Briis-sous-Forges, en partenariat avec la commune et le Théâtre de Bligny, situé sur le parcours. Une matinée familiale et sportive appréciée de tous. Plus de 300 participants ont parcouru la petite et la grande boucle.

Et aussi...

Des actions pour la lecture publique (petite enfance et personnes âgées), des conférences d'Histoire de l'Art, la création d'un réseau intercommunal « culture & tourisme en Pays de Limours »...

CHIFFRES CLÉS

- **20 000 €** pour les spectacles et actions culturelles, subventionnés jusqu'à 40% par le Département.
- Une aide pérenne de **10 000 €** à la Compagnie de la Cité du Théâtre de Bligny.
- **4 000 €** pour les projets culturels locaux (8 projets aidés en 2015).
- 2 espaces d'exposition, 1 scène mobile, du matériel scénique et d'exposition.

Spectacle en plein air de la Cie Afag.

La vie sportive

La vie sportive à la CCPL, c'est principalement des équipements intercommunaux entretenus et mis à disposition des associations et des scolaires (Halle Dortet et Gymnase Le Nautilus à Limours et Gymnase de Briis-sous-Forges).

Foot salle à la Halle des Sports.

ENVIRONNEMENT : PRIORITÉ À LA BIODIVERSITÉ

En 2015, la CCPL a préparé son adhésion à la Charte Régionale de la Biodiversité pour le Domaine de Soucy. Une période d'évaluation a été nécessaire afin de vérifier que les engagements puissent être respectés et que les actions à mener soient réalisables. Cela a mis en évidence l'avancée de notre collectivité en la matière.

Charte Régionale de la Biodiversité

La charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels formalise la volonté des acteurs de la région Île-de-France de faire connaître, de préserver et de gérer la biodiversité et les milieux naturels régionaux. Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme. Elle doit aussi permettre la mise en cohérence de l'action de tous les partenaires. Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région.

La CCPL souhaite mettre en œuvre un plan d'actions prioritairement dans les engagements suivants :

▲ **Végétaliser durablement**
Action > Proscrire les plantations d'espèces potentiellement envahissantes.

▲ **Préserver et restaurer des espaces relais corridors écologiques**
Action > Utiliser les outils réglementaires existants pour protéger durablement les espaces relais et corridors écologiques (ENS, RN, APPB) et aussi article L123-1.5.7 du code de l'environnement qui permet de protéger des éléments de paysage : mares, bosquets, haies, etc.

▲ **Réaliser des chantiers à faible nuisance :**
Action > Protéger les arbres présents sur le site.
Action > Être attentif au cycle de vie des espèces animales présentes sur le site.

▲ **Lutter contre l'usage des pesticides en milieu urbain :**
Action > Zéro pesticides sur l'ensemble des espaces verts.

▲ **Développer les compétences en lien avec la biodiversité en interne :**
Action > Sensibiliser l'ensemble du personnel à la biodiversité.

▲ **Favoriser le partenariat des collectivités et des entreprises avec les représentants des associations naturalistes :**
Action > Solliciter régulièrement l'avis des associations pour des projets en lien avec la biodiversité.

▲ **Éduquer à la biodiversité :**
Action > Organisation de visites de découverte de la nature.
Action > Élaboration de sentiers nature.

L'engagement de la CCPL à cette Charte devrait pouvoir se formaliser début 2016.

Éco-pâturage sur le Domaine de Soucy

Afin de réduire les impacts environnementaux et de conserver la biodiversité, un éco-pâturage a été mis en place sur certaines prairies du Domaine de Soucy. L'éco-pâturage est une technique d'entretien alternative des espaces verts par des herbivores en complémentarité ou substitution à l'entretien mécanique ou chimique. Cette technique présente plusieurs avantages : écologiques, sociaux et dans certains cas économiques.

▲ **Les avantages écologiques :**
- Régime sélectif de l'herbivore
- Fertilisation naturelle des sols
- Corridors biologiques ambulants
- Sauvegarde d'une race rustique locale
- Diminution du bilan carbone et non utilisation de produits phytosanitaire
- Réduction des déchets verts

▲ **Les avantages sociaux :**
- La présence d'animaux apaise et divertit les promeneurs. Un lien social peut également se créer entre les animaux et les enfants des centres de loisirs présents sur le site

▲ **Les avantages économiques :**
- Il n'y a plus besoin de main d'œuvre pour la fauche, plus de carburant dépensé pour les engins, plus d'entretien du matériel.

Une convention a été signée le 22 avril 2015 entre la Communauté de Commune du Pays de Limours et l'éleveur local Alain Divo d'ÉcoTerra. Suite à cela les promeneurs du Domaine de Soucy ont eu la possibilité de découvrir, dans la prairie en long, des bovins tous issus de races rustiques françaises en voie de disparition :

Ccédille, de race Bretonne Pie noire.

Éclipse, de race Froment du Léon.

Haribo, croisement des races Froment du Léon et Bretonne Pie noir.

Le but principal de l'éco-pâturage n'est pas la recherche du rendement mais le maintien ou la restauration du milieu tout en limitant les coûts de gestion. Les animaux ont accès à une nourriture saine et le pâturage permet l'augmentation de la biodiversité floristique et faunistique.

Cela crée par la même occasion un site agréable pour les promeneurs, notamment pour les enfants. Un affichage expliquant l'éco-pâturage ainsi que la race et le nom des vaches présentes a été installé devant la prairie.

Le verger du Domaine de Soucy

Afin de guider petits et grands dans le verger, des affichages ont été élaborés. Un premier panneau permet de voir l'ensemble du verger et des 16 espèces qui y cohabitent:

▲ Pommier canada
▲ Pommier Belle de Boskoop
▲ Pommier Calville Blanche d'hiver
▲ Pommier Reine des Reinettes
▲ Pommier d'espèce inconnue
▲ Prunier Mirabelle
▲ Noyer Franquette
▲ Figuier Commun
▲ Cognassier d'espèce inconnue
▲ Cerisier Reverchon
▲ Cerisier Géant d'Hedelfingen
▲ Cerisier Montmorency
▲ Cerisier d'espèce inconnue
▲ Poirier Comtesse de Paris
▲ Poirier Jeanne d'Arc
▲ Poirier Le Curé.

Le panneau du verger du Domaine de Soucy.

Chaque arbre est également étiqueté d'une petite affichette comportant de nombreuses informations concernant son espèce, sa provenance, sa période de floraison, que peut-on faire avec ses fruits...

Chaque arbre est étiqueté d'une petite affichette comportant de nombreuses informations.

Tous ces affichages ont été installés de façon provisoire. Il sera nécessaire de les faire imprimer sur des supports durables.

LA COMMUNICATION : EFFICACITÉ ET RÉALISME

L'année 2015 aura vu l'achèvement d'une restructuration importante ainsi qu'une profonde réorganisation du service. Une optimisation dans l'attribution des tâches ainsi qu'une rationalisation des formats proposés auront permis de continuer à offrir un véritable service tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

La publication du rapport d'activité 2014 en juin 2015 aura constitué un élément central de la communication intercommunale. C'est la première fois qu'un tel document était publié sous cette forme à l'intention de l'ensemble des élus du territoire. Clair, évaluatif et attrayant, il donne une note plus moderne et plus dynamique à la signature CCPL.

Le nouveau logo de la CCPL.

Par ailleurs, l'exécutif de la CCPL a souhaité faire du site Internet **cc-paysdelimours.fr**, l'outil principal de communication au service de tous. C'est un site entièrement « relooké » qui a ainsi été mis en ligne en juillet 2015.

Page d'accueil.

Le site Internet, dont nous avons constaté la forte attractivité et qui est le reflet majeur de la CCPL vers l'extérieur, devait être mis en corrélation avec le nouvel organigramme.

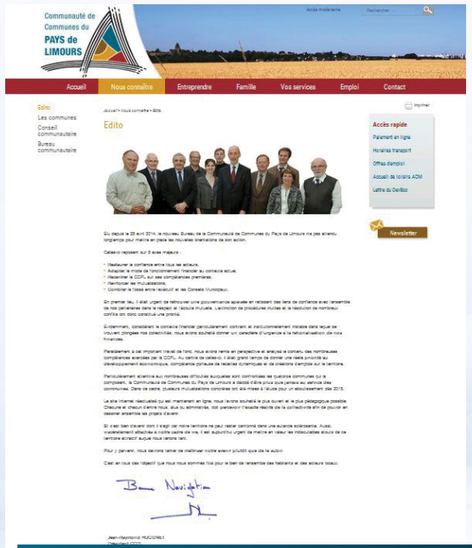

Édito du site Inetrnet de la CCPL.

La page d'accueil, les onglets, les informations à paraître ont du être repensés afin d'être au plus proche des attentes du public.

Le site de la CCPL accompagne ses utilisateurs dans leurs recherches par des jeux de couleurs identitaires pour chaque onglet.

Le bandeau défilant de la page d'accueil flashe les activités et manifestations ponctuelles organisées par la CCPL pour une information claire et rapide. Sur cette page, les informations les plus recherchées par les visiteurs sont toutes accessibles par un point d'accès spécifique et le développement économique y propose sa « newsletter ».

Page développement économique.

La convivialité de sa conception et sa facilité d'accès aux informations doivent exciter le regard du lecteur par une navigation intuitive.

Plus dynamique et convivial, cette refonte a permis une meilleure navigation et un accès complet et rapide à l'information.

Il est l'interlocuteur virtuel privilégié du public à qui il donne, au premier regard, une vision globale et transversale des services et axes d'action de la CCPL.

C'est pourquoi sa mise à jour doit être très réactive. Un agent de la CCPL assure cette mise à jour.

Consultations du site Internet en 2015 par rubrique.
Total : 75 424 consultations.

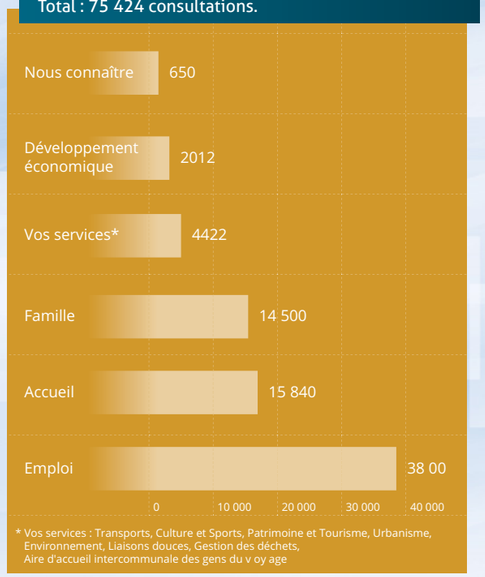

* Vos services : Transports, Culture et Sports, Patrimoine et Tourisme, Urbanisme, Environnement, Liaisons douces, Gestion des déchets, Aire d'accueil intercommunale des gens du v oy age

L'imprimerie intercommunale fait partie des compétences optionnelles de la CCPL. C'est un service logistique à disposition des communes.

Même si la Communauté de Communes n'a pas de compétence obligatoire en la matière, elle a décidé de poursuivre ce service aux communes en précisant les règles d'accès aux machines et les formats des supports à imprimer.

Les communes utilisatrices ont délégué chacune un ou des référents qui ont été formés à l'utilisation des imprimantes et aux manipulations nécessaires à l'exécution de leurs travaux.

Un bon de travaux CCPL dûment rempli et signé par la mairie concernée doit être remis par l'agent référent avant chaque impression.

Les créneaux-horaires d'accès sont réservés à l'avance auprès de l'agent responsable du planning. Tous les supports à imprimer, affiches A3 ou A4, flyers, bulletins municipaux pliés et agrafés doivent porter la mention « Imprimé par la CCPL ».

Communes	Demandes	Tirages	%
Angervilliers	47	31 014	4,53
Boullay-les-Troux	28	12 335	1,8
Briis-sous-Forges	77	154 209	22,51
Courson-Monteloup	0	0	0
Fontenay-les-Briis	17	51 650	7,54
Forges-les-Bains	37	81 264	11,86
Gometz-la-Ville	46	121 365	17,72
Janvry	18	25 470	3,72
Les Molières	28	11 955	1,75
Limours	172	76 442	11,16
Pecqueuse	27	13 705	2
St-Jean-de-Beauregard	4	575	0,08
St-Maurice-Montcouronne	62	44 870	6,55
Vaugrigneuse	10	2 605	0,38
CCPL	83	56 553	8,26
OT CCPL	11	647	0,09
CIVAM	0	0	0
VMEAH	3	310	0,05
Total	**670**	**684 969**	**100**

Communauté de Communes
du Pays de Limours
615 rue Fontaine de ville
91640 Briis-sous-Forges
Tél. : 01 64 90 79 00
cc-paysdelimours.fr

Communauté de Communes du PAYS de LIMOURS
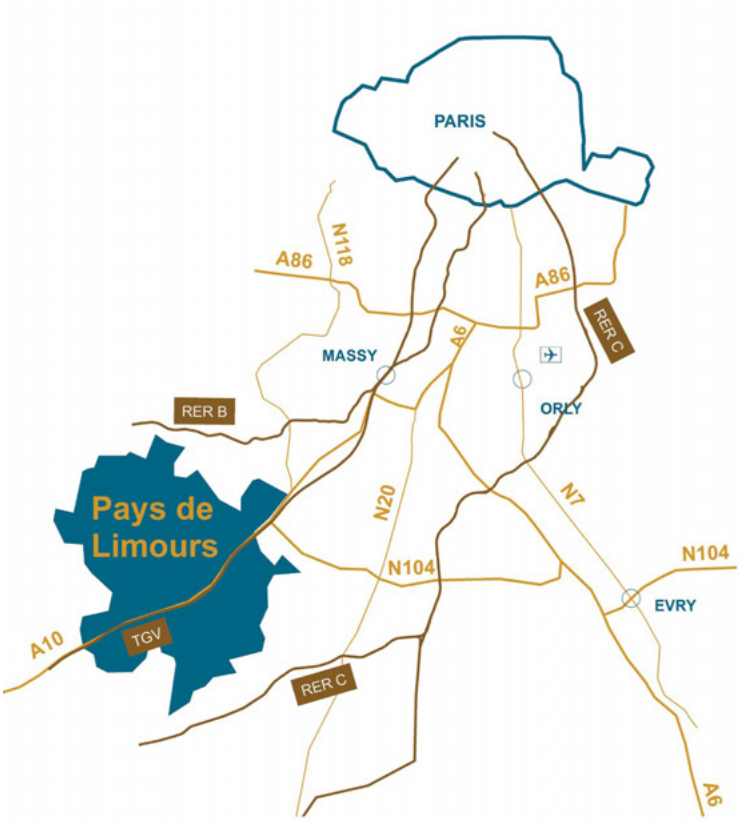
Angervilliers
Boullay-les-Troux
Briis-sous-Forges
Courson-Monteloup
Fontenay-les-Briis
Forges-les-Bains
Gometz-la-Ville
Janvry
Les Molières
Limours
Pecqueuse
Saint-Jean-de-Beauregard
Saint-Maurice-Montcouronne
Vaugrigneuse